Concertation Agrivoltaïsme

Réunion publique du 12/10/2026

Billets verts : Contributions à la charte ENR

1 – Attention à la limitation de surface des projets. Le maintien d'une activité agricole nécessitera des investissements spécifiques qui ne pourront dans certains cas être valorisée que par la surface.

2 – Pour préserver la propriété privée de certains et parfois même leur simple regard sur celle du voisin, on veut empêcher des acteurs du territoire de maintenir une activité qui produit de l'alimentaire. Ces mêmes acteurs paient pourtant leur fermage, foncier et impôts comme d'autres citoyens. N'y aurait-il pas de la jalousie chez certains ?

3 – Prendre en compte les opportunités liées au projet :

- Emploi pour les travaux
- Infrastructure électrique pour accueil d'entreprise consommatrice d'électricité
- Station de charge véhicule électrique en campagne (développement d'offre pour service ruraux ex : ADMR…)
- Maintien activité agricole.

4 – Tenir compte des difficultés de production et de la viabilité des exploitations agricoles du territoire. Pensez que si rien ne change, le montmorillonnais sera un territoire de friche et de chasse.

5 – Veillez à prendre en compte la diversité des projets et leur résilience. Un projet céréales pures ou moutons au pâturage peut s'avérer risqué selon la conjoncture qui évolue et évoluera sur la durée d'implantation des projets.

6 – Le plui d'aujourd'hui impose le développement des projet Agri PV à moins de 100m des bâtiments existants, cette règle nous l'avons entendue exacerbe les tensions avec les citoyens, pensez-vous faire évoluer cette règle du plui pour limiter les tensions ?

7 – Il est absolument indispensable que cette charte devienne réglementaire afin que les avis de la CCVG soient réellement pris en compte dans les décisions administratives.

8 – Partageons la répartition de l'agrivoltaïsme par tous les territoires. L'idée de 0.5% de SAU est intéressante.

9 – Comment éviter une scission dans la population locale et une différence de richesse entre les agriculteurs avec projet et ceux sans ?

10 – Quel sera le statut des terres d'un point de vue urbanisme (parcelles construites) et fiscale (propriété bâtie) ? Taxation différente ?

11 – Dans la charte, merci de penser à faire en sorte que les projets ne viennent pas détériorer le paysage de Vienne et Gartempe.

12 – Dans la charte, tient-elle compte de la loi anti-engrillagement ?

13 – Agriculteur sur ma commune à Thiat. Ne pourrions-nous pas regarder du côté de la SAFER qui attribue souvent des terrains à des non-agriculteurs financier – lobby au détriment de réels paysans ?

14 – Sans objet.

15 – Comment concilier agrivoltaïsme et tourisme ? Existera-t-il des zones préservées ? Comment limiter l'effet « boule de neige » et ne pas avoir que des champs en agri PV ?

16 – Tous les dossiers déjà acceptés devraient être revus avec la « charte ».
Le Plui parfois n'a pas été respecté et des projets ont été quand même acceptés.
Tenir compte des bâtiments remarquables, de la zone tampon de l'abbaye de St SAVIN.
Tenir compte des monuments classés à 1 km des projets.
Prévoir un dédommagement des riverains car de nombreuses propriétés vont perdre de la valeur.

17 – Toujours la Rentabilité. Mais pourquoi des projets si grands avec trop d'impacts sur l'environnement, pourquoi ?

18 – Habitante de Mouterre-sur-Blourde. Si demain un projet s'implante dans le secteur, l'impact visuel va impacter nos deux seuls vecteurs d'emploi : l'auberge qui a une vue imprenable sur la vallée et l'EHPAD qui manque cruellement d'employés. Comment continuer à faire venir les clients au restaurant et faire venir de nouveaux employés à l'EHPAD si notre seul atout ; le cadre de vie et la vue, sont détruit ?

19 – FAIRE VOTER LA CHARTE PAR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION RIC.

20 – INSCRIRE DANS LA CHARTRE :

- SURFACE MAX DE LA SURFACE UTILE AGRICOLE LIMITEE A 1% POUR AGRIPHOTOVOLTAÏSME
- PARTAGE DE LA VALEUR ENTRE AGRICULTEURS ET CITOYENS
- LIMITER LA SURFACE A 10 HECTARES MAX
- PRIVILEGIER LES TERRES D'AGRICULTURE INTENSIVE
- DISTANCE PAR RAPPORT HABITATION 100 METRES
- ECOUTER LES RIVERAINS !
- ZONES HUMIDES / FORET / VALLEE / VIEILLE PRAIRIE A EXCLURE.

21 – Le territoire de la Vienne est riche de paysages préservés, mais très pauvre en touristes. L'agri PV va appauvrir les 2 en blindant visuellement notre territoire que nous partageons TOUS. Pour le profit d'une poignée d'agriculteurs.

22 – Dans cette « Chartre » :

- EVITEZ DE DETRUIRE LES sols agricoles avec d'autre MATERIAUX NON ALIMENTAIRE, AVANT QUE LES ALIMENTS SOIENT DETRUITS.
- QUE LES ANIMAUX gardent leur Espace Naturel
- QUE LA COMMUNE qui accepte les agrivoltaïques ou photovoltaïques avec cette rente qu'elle reçoit la redistribue aux habitants de sa commune en leur déduisant les factures d'énergie vu que tout le monde consomme par obligation. et Merci

23 – Dans cette charte, il faut rappeler que le changement climatique, bien présent (Canicules de l'été), risque de s'aggraver à cause de la recherche d'une surproduction énergétique. (1) Surproduction (2) Surconsommation (data center – véhicules électriques…) (3) Réchauffement climatique.

LA TERRE BRULE. Tout cela n'a aucun sens ! Il n'y a plus que l'argent qui compte. À quand le retour d'une production d'énergie PUBLIQUE ? Ras le bol de financer les groupes privés ?

24 – Les parc agri PV font l'objet d'une étude d'impact. Les postes-sources également. Mais quid des raccordements qui passent sous les radars ?

25 – Mes priorités pour cette charte :

- Que les tarifs de l'électricité pour tous les citoyens (qui sont impliqués par d'éventuels projets Agri-PV) soient considérés nettement à la baisse, afin que les citoyens puissent trouver une compensation.
- Il a été évoqué la plus-value des parcs A.V. pour les agriculteurs : Quel risque d'être la MOINS-VALUE pour l'IMMOBILIER des particuliers ?